

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2867

présenté par

Mme Lebec et M. Lescure

à l'amendement n° 2299 de Mme de Lavergne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Supprimer les alinéas 1 à 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de supprimer les alinéas 1 à 3 de l'amendement, afin de ne pas fixer la définition des technologies émergentes dans la loi.